

---

## Compte-rendu provisoire de l'Assemblée générale ordinaire du STU du 23 mars 2018 à 12h30 – Salle IX (Fontenoy)

---

A 12h45, le Président du STU déclare la séance ouverte.

### I. **Points statutaires**

#### i. Election du Président de l'Assemblée

Le Président du STU demande aux participants si l'un d'entre eux souhaite présider l'Assemblée. Rosanna Karam, Présidente de séance l'année passée, propose à Russ Rivoallan de l'être cette année. Il accepte.

#### i. Adoption de l'ordre du jour

Le Président de séance propose l'adoption de l'ordre du jour, lequel est adopté à l'unanimité.

#### ii. Désignation des scrutateurs pour 2018-2019

Sur invitation du Président de séance, Marie-France Dias donne lecture de la liste des scrutateurs.

Le Président de séance, qui figure sur cette liste, annonce s'en retirer pour cette réunion, puisqu'il la préside.

Un participant demande sur quels critères cette liste a été constituée et quel est le rôle des scrutateurs. Marie-France Dias répond que selon les statuts et le règlement du STU, les scrutateurs assistent aux réunions et Assemblées du STU en cas de vote, pour s'assurer que tout se déroule selon les règles. Le Secrétariat propose à des membres du STU, qui acceptent (ou non) de devenir scrutateurs.

La liste des scrutateurs pour 2018-2019 est adoptée par acclamation :

Mme Helen Connor  
M. Alberto Fernandez-Romar  
Mme Nyasha Kwedza  
Mme Mary J. Mone  
M. Alexander Otte  
M. F.W. Russell-Rivoallan  
Mme A. Sidorenko  
M. Vincent Vaurette  
Mme Leila Zas-Friz

iii. Désignation des commissaires aux comptes pour 2018-2019

Sur invitation du Président de séance, Marie-France Dias donne lecture du nom du Commissaire aux comptes, en précisant qu'il est commissaire aux comptes depuis deux ans. Le commissaire aux comptes est désigné pour la période mars 2018-mars 2019.

Une participante remarque que le commissaire aux comptes proposé, M. Mahmoud Abou Khatwa, est membre associé. Le Président du STU répond qu'en effet, notre collègue connu sous le nom de Reda, ancien AO du Secteur de l'Education, est un jeune retraité. Depuis 20 ans, le (ou la) commissaire aux comptes est un(e) retraité(e). La participante demande s'il ne serait pas possible de chercher un actif pour remplir cette fonction et comment cette personne a été désignée. Le Président du STU répond que, comme pour les scrutateurs, c'est le Secrétariat qui s'occupe de chercher quelqu'un de disponible qui connaisse les règles propres à l'UNESCO. Il s'avère que depuis plusieurs années, seuls les retraités sont disponibles. Un participant estime que si cette discussion a lieu, c'est que les règles ne sont pas claires et qu'il faudrait les modifier : si l'Assemblée pense que le commissaire aux comptes devrait être un membre à plein du STU (et non un membre associé), cela devrait être reflété dans le règlement. Le Président de séance répond que le point est intéressant et qu'il faudra s'en occuper le moment venu. Le participant répond qu'un certain nombre de règles devraient être modifiées. Par souci d'efficacité et compte tenu des pratiques du passé, le Président de séance propose d'accepter la candidature de M. Mahmoud Abou Khatwa à la fonction de commissaire aux comptes jusqu'en mars 2019. Une participante voudrait au contraire qu'il soit remplacé et que le Secrétariat continue à chercher un collègue actif.

Le Président de séance propose que la responsabilité de la nomination du commissaire aux comptes incombe au Conseil, au nom de l'Assemblée du personnel, après une recherche plus approfondie. L'Assemblée approuve.

iv. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée ordinaire du 28 mars 2017

Le Président du STU explique que le compte rendu de l'Assemblée ordinaire du 28 mars 2017 a été approuvé par Rosanna Karam, Président de séance. Il appelle l'Assemblée à faire des commentaires.

Un participant attire l'attention de l'Assemblée sur le paragraphe :

*Le Président du STU répond qu'en effet, l'existence de deux associations n'aide pas. Mais la solution réside au sein même du STU. Chacun des membres doit s'engager personnellement, notamment en recrutant de nouveaux membres. Le Président du STU propose l'établissement d'un groupe de travail pour réfléchir aux solutions possibles. Il précise que pour être fort, il faut être nombreux.*

Il demande au Président du STU ce qui a été fait depuis l'année dernière et quelle est la situation actuelle. Le Président du STU répond que le Syndicat continue à perdre des membres, surtout compte tenu du départ à la retraite de nombreux collègues. Il regrette que son appel aux Conseillers, leur demandant de faire du porte-à-porte, n'ait pas été entendu : c'est pourtant le meilleur moyen de recruter. Quant au rapprochement avec l'AIPU, en tant qu'individu (et non en tant que Président du STU), il continue d'y être favorable. Il explique que l'occasion s'est présentée à l'issue de l'exercice de redéploiement, mais que cela n'a pas abouti. Il milite pour des accords de principe sur 3 ou 4 points, signés par les deux exécutifs, pour instaurer au moins une collaboration constructive.

Le participant revient sur sa question : un groupe de travail a-t-il été mis en place pour recruter de nouveaux membres ? La question d'avoir un seul syndicat en est une autre. Le Président du STU répond qu'une ou deux réunions ont eu lieu mais leurs résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. Le

Président du STU en profite pour rebondir sur le recrutement au sens large, informant l'Assemblée que le STU est complètement écarté du nouveau processus de recrutement via les ARB. Il regrette la complète opacité du processus, qui empêche les associations du personnel de contrôler ce qui s'y passe. Il propose de s'adresser à la FICSA pour s'assurer de sa légalité.

Le Président de séance revient sur les tentatives de rapprochement entre le STU et l'AIPU. Le Président du STU répond que ce participant, en charge de ce dossier, est mieux à même de répondre à cette question. Celui-ci précise que cela n'est pas allé très loin mais que sa question ne portait pas sur le recrutement en général mais sur le recrutement de membres du STU : qu'en est-il du groupe de travail qui aurait dû être mis en place ? Le Président du STU rappelle avoir fait appel aux Conseillers car seul le porte-à-porte fonctionne ; les activités proposées permettent de recruter quelques membres, mais cela reste résiduel. Il précise que le paiement des adhésions par prélèvement a permis de stabiliser le nombre d'adhérents.

Le Président de séance demande si le groupe de travail a bel et bien été établi. Le Président du STU répond que non. Une participante, en tant que nouvelle membre du STU et de son Bureau exécutif, estime que les démarches pour recruter de nouveaux membres doivent être pensées comme une véritable campagne approfondie. Elle a plusieurs idées qu'elle est prête à soumettre au Conseil le moment venu. Pour donner un exemple, elle dit avoir fait du porte-à-porte et avoir été confrontée à un fort scepticisme ; il convient donc de choisir les termes employés avec soin, notamment auprès de la jeune génération. Notre crédibilité dépend du nombre d'adhérents que nous avons. Cette campagne devra être vue comme une stratégie à long terme.

Le Président du STU répond qu'un des problèmes fondamentaux est que la moitié de la force de travail de l'UNESCO n'est pas membre du personnel. Dans le meilleur des cas, ces collègues précaires disposent d'un contrat d'un an. Cela complique grandement le recrutement.

Une participante revient sur l'existence de deux syndicats : tant que ceux-ci seront à ce point personnalisés, incarnés dans la personne de leurs Présidents, il sera très difficile de parler de fusion.

Un participant, nouveau membre du Conseil, souhaite y apporter la voix des jeunes et des précaires, pour faire en sorte que leur situation s'améliore.

Le Président de séance propose de continuer ce débat dans le point VI de la présente réunion et appelle à l'adoption du compte-rendu de l'Assemblée ordinaire du 28 mars 2017. Celui-ci est adopté sans objection.

v. Présentation du rapport d'activités du Bureau exécutif et du Conseil pour l'exercice avril 2017 / mars 2018

Le Président du STU présente le rapport d'activités et son addendum présentant les résultats des élections du 68<sup>e</sup> Conseil du STU.

Il donne quelques précisions sur les sujets suivants :

- Suites de l'exercice de **redéploiement** : 7 collègues sont toujours déclassés. Le dossier, en sommeil depuis 3 ans, a été confié à une nouvelle P-5 à HRM.
- **Caisse d'assurance maladie (CAM)** : après les retraités, les actifs ont gagné leur procès au TAOIT.
- **Loisirs** : il sera proposé à la prochaine réunion du Conseil de développer notre accord de partenariat avec le PSG à la saison prochaine pour disposer de plus de places au Parc des Princes.

- **FICSA** : notre contribution a été maintenue à 25 000 CHF pour 2018. Compte tenu de ce qui se prépare, le STU a intérêt à en rester membre. Des coupures de salaire ont eu lieu à Genève et à Rome ; le risque est grand de connaître la même chose à l'UNESCO.

Une participante demande pourquoi les **cas individuels** sont dans 90% des cas traités uniquement par le Président du STU. Il existe pourtant un groupe de travail sur le sujet, mais il ne se réunit jamais. Un participant aimerait connaître le degré de confidentialité et si cela fait partie des règles. Il aimerait également savoir comment nous pouvons soutenir les collègues de Genève et Rome dans leurs actions (grève, notamment). Pour plus d'objectivité, une participante souhaite que les cas individuels soient traités par plus d'une seule personne.

Le Président du STU répond que cela relève de sa responsabilité. Entre 2014 et 2016, 4 Conseillers s'occupaient de ces dossiers ; il était demandé aux collègues en difficulté avec qui il souhaitait travailler. Pendant le 67<sup>e</sup> Conseil, une réunion s'est tenue sur l'organisation de l'aide juridique : alors que de nombreux Conseillers s'étaient portés volontaires pour y travailler, seuls deux se sont présentés ; aucun commentaire n'a ensuite été fait sur le compte rendu de la réunion. Une participante, présente à cette réunion, ne sait pas de quoi il s'agit. Enfin, le Président du STU informe les participants que les collègues en difficulté ne souhaitent en général pas que leur dossier soit partagé entre plusieurs Conseillers.

Le Président de séance estime que cette discussion doit se tenir au sein du Conseil du STU, et non en Assemblée du personnel. Il propose donc que les termes de référence de chaque groupe de travail soient discutés par le Conseil du STU.

Une participante estime que si le Conseil a son rôle, l'Assemblée doit aussi donner son avis sur ce qui ne va pas, sinon elle ne sert à rien.

Le Président de séance renchérit : l'Assemblée constate qu'il y a un problème et recommande que le Conseil se penche sur la question.

La participante reprend : pourquoi le groupe de travail sur les cas individuels n'a-t-il jamais fonctionné, et donc pourquoi ces cas sont-ils toujours traités par une seule personne ?

Le Président du STU répond qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté et de temps. L'étude d'un dossier demande des heures de travail. Compte tenu de l'implication des anciens Conseillers, il n'a pas été possible récemment de faire autrement : le Président, détaché à plein temps, a la possibilité de s'en occuper, mais il n'a jamais refusé à personne de s'impliquer. Par ailleurs, il est essentiel que la personne concernée soit d'accord pour que l'information sur son cas soit partagée.

Une participante appuie la proposition du Président de séance de discuter de tout cela lors d'un prochain Conseil. De plus, elle reconnaît que les Conseillers sont régulièrement invités à participer à des réunions mais ne peuvent s'y rendre, faute de temps disponible. Elle insiste également sur le fait que les collègues en difficulté ne souhaitent pas toujours que leur situation soit connue de plusieurs personnes. Il pourrait leur être proposé quelques noms de Conseillers, parmi lesquels ils choisiraient ceux qui s'occuperont de leur dossier.

Une participante estime que les Conseillers, en présentant leur candidature, savaient qu'ils devraient consacrer un peu de temps aux activités du Syndicat. Par ailleurs, il est logique que les collègues en difficulté s'adressent en priorité au Président du STU, mais celui-ci pourrait les envoyer vers les Conseillers membres du groupe de travail sur les cas individuels.

Une participante propose de développer des termes de référence pour les groupes de travail, dont la composition devrait aussi être revue, et refuse l'excuse du manque de temps pour ne pas s'impliquer alors qu'on a demandé à être élu. Cette Assemblée n'est pas un tribunal, il vaudrait mieux y formuler des idées pour améliorer les choses (termes de référence des groupes de travail, statuts et règlement intérieur du STU, etc.).

Un participant approuve l'idée de revoir les statuts. Par ailleurs, une partie du problème réside dans le fait que les groupes de travail sont dirigés par le Bureau exécutif. Ils devraient l'être par le Conseil et même par des collègues Hors-Siège si besoin. La seule réponse possible est de travailler d'une manière plus collective, même si cela doit présenter un risque plus élevé de rupture de la confidentialité.

Une participante estime qu'un comité devrait s'occuper du tri des dossiers : il faut assumer le fait de dire que des dossiers ne sont pas défendables. Cela permettrait de gagner en efficacité. Une participante pense qu'en effet, il faut être objectif sur ces questions. Le Président de séance fait remarquer que le Président du STU est d'accord.

Un participant souhaite revenir sur les collègues de Genève qui sont en **grève** et sur le soutien qui pourrait leur être apporté.

Le Président du STU rappelle que le STU est informé de ces problèmes par l'intermédiaire de la FICSA. En faire partie donne de la force et du poids à nos revendications.

Le Président de séance demande à l'Assemblée si on peut considérer qu'elle a pris connaissance du rapport d'activités du Bureau exécutif et du Conseil pour l'exercice avril 2017 / mars 2018, prenant en compte sa recommandation de poursuivre la discussion lors d'une réunion du Conseil. L'Assemblée approuve.

vi. Présentation du rapport financier 2017 du Secrétaire général et acceptation du mandat de l'Expert-comptable pour l'exercice 2018

Le Président du STU se réjouit que la situation financière du STU se soit améliorée. En 2017, la trésorerie du STU s'est améliorée de 25 152 €. Au 31 décembre 2017, elle est de 61 804 €.

Par ailleurs, lors du 71e Conseil de la FICSA, du 3 au 9 février 2018 à Bonn, la délégation du STU a obtenu le maintien à 25 000 CHF de sa contribution pour 2018, au lieu des 31 000 CHF qui devront être payés à partir de 2019.

Une participante constate en effet une légère amélioration de la situation financière mais conteste le financement d'une assistante à mi-temps, alors que le STU bénéficie déjà d'un poste et demi payés par l'UNESCO. Ce poste de dépenses est le deuxième du budget, après la contribution à la FICSA. Cette dépense est-elle vraiment nécessaire ?

Le Président du STU rappelle que l'UNESCO finance un poste et demi depuis 20 ans. En 2013, le poste d'assistante principale est passé à mi-temps, alors que celui d'assistante est passé à plein temps. Or, le STU ne peut pas se passer de deux postes à plein temps (avant d'être officiellement à plein temps, l'assistante était payé la deuxième moitié de la journée sur le budget du STU). Les demandes se multiplient, suite aux nombreuses violations du règlement. La présence de l'assistante temporaire à mi-temps a permis de mettre en ligne une version arabe du site Web du Syndicat. Il espère intégrer bientôt l'espagnol.

Un participant demande une clarification : les 60 000 € comprennent-ils l'argent versé par les retraités ? Cet argent a-t-il été mis de côté pour défendre les collègues en difficulté ?

Le Président du STU approuve et explique à l'Assemblée que le STU présente chaque année en janvier un budget prévisionnel. Le STU rémunère un comptable pour être sûr que les règles soient respectées, car il pourrait être contrôlé par l'Administration.

Le participant pense qu'il faut être plus réaliste : si les 60 000 € comprennent de l'argent qui doit être mis de côté pour un usage spécifique, cela signifie que les recettes issues des cotisations et des activités de loisirs ne suffisent pas aux dépenses. Il faut donc être prudent.

Le Président est d'accord, mais la somme mise sur le Fonds d'aide juridique n'est que de 20 000 € sur les 60 000 €. Il explique à l'Assemblée que le STU a touché de l'argent des retraités qui ont gagné un procès au TAOIT. Selon le comptable, cet argent doit être dans un premier temps considéré comme un don, avant d'être intégré au Fonds d'aide juridique. Il y a aussi de l'argent sur le Fonds René Maheu.

Marie-France Dias, responsable de la comptabilité au Secrétariat du STU, liste les trois Fonds existants : Fonds d'aide juridique, Fonds d'entraide (pour les collègues dans le besoin), Fonds René Maheu (placé au SEPU). L'argent reçu des anciens est allé au Fonds d'aide juridique.

Le Président de séance propose que l'Assemblée prenne note du rapport financier et recommande la prudence en matière comptable. L'Assemblée approuve.

vii. Proclamation des résultats des élections du Conseil et du Bureau exécutif du STU

Le Président de séance demande si l'Assemblée accepte ces élections et félicite les candidats élus. L'Assemblée approuve et applaudit.

II. Discussion ouverte

Le Président de séance lance la discussion sur l'avenir du STU, qui pourrait être redynamisé.

Une participante reconnaît avoir par le passé remis en cause certaines façons de faire au STU et ne s'en être jamais cachée. Cependant, lors de l'élection du Conseil, des instructions de vote ont été données : une liste de 13 noms a circulé, dont les 13 membres ont été élus. Valide-t-on cette méthode ?

Une participante demande si cette liste, visant à encourager à voter pour certains et discréditer d'autres, a réellement circulé.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée a approuvé l'élection par acclamation et ne semble donc pas disposée à la remettre en cause. Il s'agit cependant d'une accusation grave. Parole est donnée au Président du STU.

Le Président du STU aurait préféré parler de tout cela lors d'une réunion du Conseil mais est prêt à le faire maintenant. Il explique avoir demandé à Marie-France Dias de sortir une liste des feuilles de présence, dont il est ressorti que certains Conseillers n'ont été présents aux réunions qu'une seule fois en deux ans.

Une participante demande quel est le but de cette discussion. Elle est choquée par l'emploi du mot « discréditer ».

Une participante persiste : une liste de 13 candidats aurait circulé, pour favoriser certains candidats.

Le Président de séance estime qu'il s'agit d'une accusation grave, car constituant une entrave à la démocratie, mais que ce n'est pas à l'Assemblée d'en discuter. Il recommande que l'Assemblée prenne note de cette accusation et demande au Conseil de clarifier la situation. Il entendait en effet que cette discussion ouverte porte sur l'avenir du STU.

Un participant rappelle qu'une question claire a été posée au Président du STU, qui n'a répondu ni par oui ni par non, mais a expliqué pourquoi une telle liste pouvait exister. Cela l'inquiète beaucoup, d'autant qu'il a vu la liste, mais il est d'accord pour que cette discussion ait lieu au sein du Conseil.

Une participante estime que cette discussion est la dernière chose dont le STU a besoin, alors même qu'il vient d'être dit qu'un rassemblement s'impose. A titre individuel, elle n'a pas vu de liste. Si d'autres l'ont vue, il faut voir s'il s'agit de faire campagne et si cela est permis et courant. Elle soutient l'idée d'en parler au sein du Conseil mais regrette ces soupçons.

Le Président de séance demande qu'il soit pris note que l'Assemblée recommande que le Conseil se penche sur la question. Il revient sur des sujets précédemment évoqués : la stratégie de communication et les collègues jeunes et/ou en situation précaire.

Une participante insiste : elle souhaite obtenir une réponse sur l'existence ou non de la liste de 13 noms. Le Président de séance lui rappelle que l'Assemblée recommande au Conseil d'effectuer une recherche.

Un participant regrette que les collègues Hors-Siège soient peu impliqués dans les discussions. Le STU doit s'ouvrir à eux et leur faire plus de place. En ce qui concerne l'AIPU, il propose un débat public pour clarifier et faire avancer les choses.

Une participante approuve l'idée. Elle propose par ailleurs de rédiger le premier jet d'une stratégie de communication pour attirer de nouveaux membres et réfléchir aux pratiques à mettre en place au STU. Il s'agit aussi de donner une image positive et de travailler main dans la main avec l'Administration, qui vient de se mettre en place et manifeste déjà une vraie sensibilité à la question des syndicats, selon la tradition française. Un autre niveau de dialogue avec elle semble possible.

Le Président du STU rappelle que les réunions mensuelles du Conseil du STU sont ouvertes à tous les membres du STU. Quant aux collègues précaires de longue durée, il rappelle avoir fait plusieurs fois appel aux Conseillers, sans obtenir de réponse. Malgré cela, il a déjà tenu trois réunions avec les collègues concernés, avec l'aide de Mina Sow, juriste du STU. Si le Conseil est d'accord, il souhaite aborder le sujet avec la Directrice générale lors d'une prochaine réunion avec elle.

Le Président de séance déclare close cette Assemblée générale ordinaire du STU.